

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 425

4 mars 2011

SOMMAIRE

AFRIVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial	20400	European Brand Participations S.A.	20361
Almina S.à r.l.	20381	European Brand Participations S.A., SPF	20361
Almina. SCI	20381	Fin-Otto S.A.	20390
Ambiance Sun	20392	Futuristic Brands S.A.	20366
Ambrew S.A.	20390	Futuristic Brands S.A., SPF	20366
A.N.D. INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial	20398	Georgia-Pacific S.à.r.l.	20396
A. Schwind Sàrl	20390	Giro-Trade Advisers S.à.r.l.	20387
Asset Backed-H S.A.	20391	GP Financial Management S.à r.l.	20394
BDGB Enterprise Software GP S.à r.l. ...	20393	Granis Investments S.A.	20384
BEDA Investments GmbH	20357	Green Equity S.à r.l.	20395
Benelux Property Group S.à r.l.	20392	Kaupthing Advisory Company S.A.	20400
Bora Securitisation Luxembourg S.à r.l.	20393	LFH Holding S.A.	20370
Borealis (Luxembourg) General Partner S.à r.l.	20393	Multipharma S.A.	20354
Brandbrew S.A.	20392	Nanja S.à r.l.	20375
Camoplast Hungary, Luxembourg Branch	20394	Nasten Finance S.A.	20385
Canalmusic S.A.	20395	NCC Holding Luxco S.à.r.l.	20354
Cardazzo S.A.	20395	Netone Holdings S.A.	20356
Casino Ré S.A.	20396	Nordhus International S.A.	20386
Cheshunt Luxembourg S. à r.l.	20394	NORTH TRADING PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial	20386
Circles Group	20396	Notos Investments S.A.	20386
Crédit Agricole Réinsurance S.A.	20397	Palace Healthcare S.à r.l.	20387
CXI Communications S.à r.l.	20388	Sharland Finance S.A.	20390
Decolef Lux. s.à r.l.	20397	Société d'Investissement EDF I S.à.r.l. ...	20391
Dentsply EU Holding S.à r.l.	20397	Treveria Twelve S.à r.l.	20385
Dinya S.A.	20398	Treveria Twenty-One S.à r.l.	20388
Domus Immo S.A.	20398	Treveria Twenty S.à r.l.	20387
EGAA Holding S.à.r.l.	20399	Treveria Twenty-Three S.à r.l.	20388
Elliott Business Style S.A.	20399	Treveria Twenty-Two S.à r.l.	20389
Enop 1 S.à r.l.	20399	Treveria Two S.à r.l.	20389
Enop 2 S.à r.l.	20400	UniSicav	20389
		Westley International	20356
		Yeasty Minds S.A.	20370

Multipharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 56.943.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal du conseil d'Administration tenu en date du 05 janvier 2011 que:

Suite à la démission en qualité d'Administrateur de:

- Mr Thierry JACOB

Est nommé en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Mr Petter KRANTZ, né le 23 mars 1963 à Vallentuna (Suède), demeurant au 06 Quai Jean Charles, MC-98000 Monaco.

Le siège social de la société est transféré du 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011012663/20.

(110014029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

NCC Holding Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.166,81.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.323.

—
In the year two thousand and ten, on the second day of the month of December.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Maître Ana Bramao, maître en droit, residing in Luxembourg, on behalf of NCC Cayman Limited, a company limited by shares, incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-242667,

by virtue of a proxy hereto attached, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of NCC Holding Luxco S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg of 9 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1738 of 26 august 2010 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 154.323.

The articles of incorporation of the Company have been amended once, by deed of the undersigned notary dated 12 August 2010 published in the Mémorial number 2092 of 6 October 2010.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all two million six hundred sixteen thousand six hundred eighty one (2,616,681) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. The items on which resolutions were to be passed are as follows:

Agenda

1. Amendment and restatement of article 13.6 of the articles of association of the Company, in order to amend the allocation of dividend distributions mechanism, to be read as follows:

“ **13.6.** In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.40% of the nominal value of the Class A Shares held by them; the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.35% of the nominal value of the Class B Shares held by them; the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.30% of the nominal value of the Class C Shares held by them; the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.25% of the nominal value of the Class D Shares held by them.

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the shareholders starting with the last class of shares in the reverse alphabetical order (i.e. first Class E Shares, then if no Class E Shares are in existence, Class D Shares and in such continuation until only class A Shares are in existence).”

After consideration the Sole Shareholder took the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and restate article 13.6 of the articles of association of the Company, in order to amend the allocation of dividend distributions mechanism as set forth in item 1. of the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand two hundred euro (1.200.-EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille dix, le deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Maître Ana Bramao, maître en droit, résidant à Luxembourg, pour le compte de NCC Cayman Limited, une company limited by shares, constituée sous les lois des Iles Cayman, avec son siège social à c/-Maples Corporate Services Limited, Po Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, et immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro MC-242667,

en vertu d’une procuration ci-jointe, étant l’associé unique (l’«Associé Unique») de NCC Holding Luxco S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg du 9 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1738 du 26 août 2010 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.323.

Les statuts de la Société ont été modifiés une fois, par acte du notaire instrumentant en date du 12 août 2010 publié au Mémorial numéro 2092 du 6 octobre 2010.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d’acter que:

1. L’Associé Unique détient toutes les deux millions six cent seize mille six cent quatre-vingt-un (2.616.681) parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l’ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions devaient être passées étaient les suivants:

Ordre du jour

1. Modification et refonte de l’article 13.6 des statuts de la Société, afin de modifier le mécanisme d’allocation de distributions de dividendes, afin qu’il se lise comme suit:

« **13.6.** Dans le cas d’une distribution de dividendes, de tels dividendes devront être alloués et payés tel que suit:

(i) les détenteurs de parts sociales de Classe A auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l’année correspondante d’un montant de 0,40% de la valeur nominale des parts sociales de Classe A détenues par eux; les détenteurs de parts sociales de Classe B auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l’année correspondante d’un montant de 0,35% de la valeur nominale des parts sociales de Classe B détenues par eux; les détenteurs de parts sociales de Classe C auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l’année correspondante d’un montant de 0,30% de la valeur nominale des parts sociales de Classe C détenues par eux; les détenteurs de parts sociales de Classe D auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l’année correspondante d’un montant de 0,25% de la valeur nominale des parts sociales de classe D détenues par eux;

(ii) le solde du montant total distribué devra être alloué dans son intégralité aux associés en commençant par la dernière classe de parts sociales dans l’ordre alphabétique inversé (i.e. d’abord la Classe E de parts sociales, ensuite, si aucune part sociale de Classe E n’existe, la Classe D de parts sociales, et ainsi de suite jusqu’à ce que seule la Classe A de parts sociale n’existe).»

Après avoir considéré ce qui précède, l’Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier et de refondre l'article 13.6 des statuts de la Société, afin de modifier le mécanisme d'allocation de distribution de dividendes, tel que figurant au point 1. de l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à mille deux cents euros (1.200.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bramao, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54345. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Releveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Référence de publication: 2010173142/105.

(100200523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Westley International, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 55.040.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 janvier 2011.

Georges d'HUART

Notaire

Référence de publication: 2011012736/12.

(110014102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Netone Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 76.426,16.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 123.291.

Extrait des résolutions prises par assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 10 janvier 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 janvier 2011 que:

- Feu Monsieur Richard Jackson n'est plus administrateur de classe A de la Société;
- L'assemblée générale a pris acte de la démission de Monsieur Jeremy Thompson de son mandat d'administrateur de classe B de la Société;
- Monsieur Mehmet Izzi Celebiler, résidant professionnellement à Sarayarkasi Sokak 30, Ayazpasa, 34427, Istanbul, Turquie et Monsieur Cem Mehmet Celebiler, résidant professionnellement à Sarayarkasi Sokak 30, Ayazpasa, 34427, Istanbul, Turkey ont été nommés administrateurs de classe A de la Société jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2014;
- Monsieur Bruce McInroy, résidant professionnellement au 25 Park Lane, Londres W1K 1RA, Royaume-Uni, Monsieur Serdar Cetin, résidant professionnellement au 25 Park Lane, Londres W1K 1RA, Royaume-Uni, et Monsieur Carlo Schneider, résidant professionnellement au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg ont été nommés administrateurs de classe B de la Société jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2014;
- Monsieur Georges Kohn, résidant professionnellement au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, a été révoqué de son poste de commissaire aux comptes;
- La société Lucilinburhuc Services SA., domiciliée au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140.174, a été nommée commissaire aux comptes de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Un Mandataire

Référence de publication: 2011006802/29.

(110007189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

BEDA Investments GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 157.723.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, am siebzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Jean Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen,

„BEDA Management GmbH“, mit Geschäftsanschrift in 2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, gegründet am 17. Dezember 2010, in Registrierungsbearbeitung bei dem Luxemburger Handelsregister,

hier vertreten durch Maître Linda Funck, Rechtsanwältin, mit Wohnsitz in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 14. Dezember 2010.

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Person und vom unterzeichnenden Notar ne varietur unterschrieben wurde, wird vorliegender Urkunde beigefügt um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat in ihrer vorgenannten Eigenschaft den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) wie folgt zu beurkunden.

Gründungssatzung

Art. 1. Form, Gesellschaftsname. Die Firma der Gesellschaft lautet "BEDA Investments GmbH" (die „Gesellschaft“). Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) und unterliegt den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der jeweils geltenden Fassung (das „Gesetz“) und der vorliegenden Gesellschaftssatzung (die „Satzung“).

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen an in- und ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen jeder Art, sowie die Verfügung über und Verwaltung solcher Beteiligungen. Insbesondere darf die Gesellschaft Aktien, Anteile und andere Wertpapiere, Anleihen, Obligationen, Einlagezertifikate und andere Schuldtitel, sowie im Allgemeinen Wertpapiere und Finanzinstrumente jeder Art, durch Zeichnung, Kauf, Übertragung, Tausch oder auf andere Weise erwerben. Die Gesellschaft kann sich an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Aufsicht verschiedener Gesellschaften oder Unternehmen beteiligen. Die Gesellschaft kann ebenfalls ihre Geschäfte durch Zweigstellen oder Niederlassungen in Luxemburg oder im Ausland ausführen.

Die Gesellschaft kann Darlehen jeglicher Art aufnehmen, sowie durch Privatplatzierungen Schuldscheine, Anleihen sowie jegliche Art von Schuldtitel und Dividendenpapiere ausgeben.

Die Gesellschaft kann Geldmittel, einschließlich und uneingeschränkt die Erlöse aus Kreditverbindlichkeiten, an ihre Niederlassungen, Filialen, Tochtergesellschaften, Zweigorganisationen und jede andere Gesellschaft, die sie für geeignet erachtet, verleihen. Des Weiteren kann die Gesellschaft in Bezug auf ihr gesamtes oder einen Teil ihres Vermögens Sicherheiten leisten, verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und solchen anderer Gesellschaften, an denen die Gesellschaft Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, nachzukommen, und im Allgemeinen zu ihrem eigenen Vorteil und zum Vorteil jeder anderen Gesellschaft oder Person.

Die Gesellschaft ist befugt sich jeglicher Verfahren und Mittel zu bedienen, um ihre Investitionen effizient zu verwalten, einschließlich Verfahren und Mittel um sich gegen Kredit-, Wechsel-, Zinssatz- und andere Risiken abzusichern.

Die Gesellschaft ist befugt jede kommerzielle, finanzielle oder industrielle Tätigkeit und Transaktion in Bezug auf Immobilien und bewegliches Vermögen durchzuführen, welche sich mittelbar oder unmittelbar auf den Gesellschaftszweck beziehen lässt oder der Förderung des Gesellschaftszweckes zu dienen bestimmt sind.

Art. 3. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg, im Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers bzw. der Geschäftsführung (conseil de gérance) der Gesellschaft (nachstehend die „Geschäftsführung“) an eine andere Adresse innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Filialen, Tochtergesellschaften, Niederlassungen und andere Geschäftsstellen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch einen Beschluss der Geschäftsführung errichtet werden.

Sollte die Geschäftsführung beschließen, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse vorliegen oder vorauszusehen sind und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit am Sitz der Gesellschaft beeinträchtigen oder die Kommunikation der Gesellschaft mit im Ausland befindlichen Personen behindern können oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung dieser außergewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden. Derartige vorübergehende Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet einer vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt, welche den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg unterliegt. Die Entscheidung den Sitz der Gesellschaft ins Ausland zu verlegen wird vom Geschäftsführer bzw. Geschäftsführung getroffen.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf fünfzigtausend Euro (€ 50.000) und ist in fünfhundert (500) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je hundert Euro (€ 100) eingeteilt.

Das Gesellschaftskapital kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den vorgeschriebenen Bedingungen für Satzungsänderungen erhöht oder vermindert werden. Die Gesellschaft kann ihre eigenen Geschäftsanteile gemäß den Bestimmungen des Gesetzes zurückkaufen.

Art. 6. Übertragung von Geschäftsanteilen, Unteilbarkeit. Die Geschäftsanteile sind im Verhältnis der Gesellschafter untereinander frei übertragbar.

Hat die Gesellschaft nur einen Alleingesellschafter, so sind die Geschäftsanteile an Dritte frei übertragbar.

Hat die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter, bedarf die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter, soweit nicht anderweitig gesetzlich vorgeschrieben, der vorherigen Zustimmung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft vertreten müssen.

Die Geschäftsanteile sind unteilbar und die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Geschäftsanteil an.

Art. 7. Verwaltung der Gesellschaft- Stellvertretung. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, die keine Gesellschafter der Gesellschaft sein müssen. Diese werden durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt, welche auch ihre Amtszeit festlegt. Ist keine Amtszeit bestimmt, so sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit bestellt.

Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden und ebenso jederzeit ohne Angaben von Gründen (ad nutum) durch Beschluss der Gesellschafter abberufen werden.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung (conseil de gérance) (die „Geschäftsführung“).

Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich der Geschäftsführung, die befugt ist, jegliche Handlungen und Tätigkeiten auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen.

Besondere und eingeschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten durch die Geschäftsführung an einen oder mehrere Stellvertreter erteilt werden.

Jeder Geschäftsführer kann über Telefon-oder

Videokonferenzschaltung oder durch jedes andere, vergleichbare Kommunikationsmittel an einer Geschäftsführerversammlung teilnehmen, die es allen Teilnehmern der Versammlung ermöglicht, einander zu identifizieren, zu hören und miteinander zu kommunizieren. Eine Versammlung kann ebenfalls nur per Telefon- oder Videokonferenzschaltung abgehalten werden. Eine solche Teilnahme entspricht einer persönlichen Teilnahme an einer ordnungsgemäß einberufenen und gehaltenen Versammlung.

Ein Geschäftsführer kann einem anderen Geschäftsführer Vollmacht erteilen, um sich bei Geschäftsführerversammlung vertreten zu lassen, wobei die Anzahl der Vollmachten, die ein Geschäftsführer annehmen und abstimmen kann, nicht begrenzt ist.

Eine schriftliche Ankündigung einer jeden Versammlung der Geschäftsführung geht allen Geschäftsführern spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor der Versammlung zu, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Ankündigung darzulegen ist.

Eine Ankündigung ist nicht erforderlich, wenn alle Mitglieder der Geschäftsführung in der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass ihnen die Tagesordnung der Versammlung bekanntgegeben wurde. Auf eine Ankündigung kann ein Geschäftsführer zudem entweder vor oder nach der Sitzung freiwillig verzichten. Gesonderte schriftliche Ankündigungen sind nicht erforderlich, wenn es sich um eine Versammlung handelt, welche örtlich und zeitlich im Voraus in einem Beschluss der Geschäftsführung festgelegt oder in einem Terminplan angekündigt wurde, welcher durch die Geschäftsführung verabschiedet wurde.

Die Geschäftsführung kann ebenfalls einstimmig Beschlüsse per Rundschreiben fassen, welche von allen Geschäftsführern zu unterzeichnen sind (die „Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer“), wobei die Geschäftsführer ihre schriftliche Zustimmung mittels Fax, E-Mail oder anderer vergleichbarer Kommunikationsmittel auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren getrennten Dokumenten gleichen Inhalts erklären. Die Gesamtheit dieser Rundschreiben bildet das Protokoll, das den Beschluss belegt.

Der Geschäftsführung ist nur tagungs- und beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse der Geschäftsführung sind wirksam, wenn sie von der Mehrheit der Stimmen der anwesenden und vertretenen Geschäftsführer gefasst werden. Die Beschlüsse der Geschäftsführung werden in Sitzungsprotokollen festgehalten, welche von allen in der Sitzung anwesenden und vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet werden müssen.

Die Gesellschaft wird in allen Angelegenheiten gegenüber Dritten durch die alleinige Unterschrift von einem (1) Geschäftsführer gebunden.

Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die alleinige Unterschrift der mit Spezialvollmachten die solchen Personen durch einen Beschluss der Geschäftsführung erteilt wurden, ausgestatteten Personen gebunden.

Wird die Gesellschaft von einem einzelnen Geschäftsführer geleitet, sind die oben genannten Bestimmungen, welche für die Geschäftsführung gelten, auch auf den einzelnen Geschäftsführer sinngemäß anzuwenden. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die Unterschrift des einzelnen Geschäftsführers gebunden. Beschlüsse des einzelnen Geschäftsführers sind schriftlich zu verfassen.

Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die Unterschrift der mit Spezialvollmachten ausgestatteten Personen gebunden.

Art. 8. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer sind aufgrund ihres Amtes nicht persönlich haftbar für Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft wirksam eingegangen sind, vorausgesetzt, dass solche Verbindlichkeiten in Übereinstimmung mit den Bestimmungen der Satzung sowie den gesetzlichen Vorschriften stehen. Sie sind für die ordnungsgemäße Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann an gemeinsamen Entscheidungen teilnehmen. Je ein Geschäftsanteil gewährt eine (1) Stimme und jeder Gesellschafter kann an jeder Gesellschafterversammlung durch Erteilung einer Spezialvollmacht teilnehmen.

Art. 10. Gesellschafterversammlungen. Beschlüsse der Gesellschafter werden in einer Gesellschafterversammlung (die „Gesellschafter-versammlung“) oder durch Zirkularbeschlüsse mit den jeweils gesetzlich vorgeschriebenen Mehrheitsverhältnissen gefasst.

Eine schriftliche Mitteilung einer jeden Gesellschafterversammlung geht allen Gesellschaftern spätestens acht (8) Tage im Voraus zu. Die Gesellschafterversammlungen finden an dem in der Mitteilung genannten Ort, zur angekündigten Zeit statt. Die Gesellschafterversammlung kann ohne vorherige Mitteilung einberufen werden, wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, und erklären, dass ihnen die Tagesordnung im Voraus bekannt war und sich selbst als ordnungsgemäß einberufen betrachten.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, gemäß den Bestimmungen der Satzung an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse übersandt. Der Beschluss wird wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen. Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden. Der von allen Gesellschaftern unterzeichnete Zirkularbeschluss ist ebenso gültig und verbindlich wie ein Beschluss, der in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Gesellschafterversammlung gefasst wurde.

Ein Gesellschafter kann einer anderen Person, bei der es sich nicht um einen Gesellschafter handeln muss, Vollmacht erteilen, um sich von dieser bei der Gesellschafterversammlung vertreten zu lassen.

Die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse werden von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte der Geschäftsanteile vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Quote der vertretenen Geschäftsanteile.

Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (ii) zwei drittel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden. Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 11. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Jahresabschluss. Die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr den Jahresabschluss, die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 13. Gewinnverwendung. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter entscheiden über die Verfügung des Überschusses des jährlichen Nettogewinns. Sie können mit dem Überschuss eine Dividendenausschüttung vornehmen, diesen auf ein Rücklagenkonto einzahlen oder als Gewinn vortragen.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Art. 14. Auflösung - Liquidation. Die Gesellschaft kann jederzeit aufgelöst werden. Die Gesellschafter ernennen einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Anzahl, Befugnisse und Vergütung.

Art. 15. Alleingesellschafter. Sofern die Gesellschaft nur aus einem (1) Gesellschafter besteht, gilt Artikel 179(2) des Gesetzes und u.a. die Artikel 200-1 und 200-2 finden Anwendung. In einem solchen Fall übt der alleinige Gesellschafter alle Befugnisse aus, welche auch der Gesellschafterversammlung durch das Gesetz verliehen wurden.

Bezugnahmen auf die Gesellschafter und die Gesellschafterversammlung oder den Zirkularbeschluss der Gesellschafter innerhalb dieser Satzung gelten entsprechend für den Alleingesellschafter oder die von ihm gefassten Beschlüsse. Die von dem Alleingesellschafter gefassten Beschlüsse sind schriftlich zu verfassen

Art. 16. Anwendbares Recht. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des Gesetzes.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung dieser Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Zeichnung und Zahlung

Wie vorstehend vertreten, zeichnet fünfhundert(500) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von jeweils hundert Euro (€ 100) und erklärt die vollständige Bareinlage dieser Geschäftsanteile in Höhe von fünfzigtausend Euro (€ 50.000).

Die Geschäftsanteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass der Betrag von fünfzigtausend Euro (€ 50.000) der Gesellschaft frei zur Verfügung steht. Ein Beleg hierfür wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr eintausend Euro betragen.

Ausserordentliche Beschlüsse des Gesellschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter, der die Gesamtheit der gezeichneten Geschäftsanteile vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Folgende Personen werden für einen unbeschränkten Zeitraum zu Geschäftsführern der Gesellschaft ernannt:

- Herr Wolfgang Hecker, Rechtsanwalt, geboren am 5. Mai 1960, in Trier Deutschland, und geschäftsansässig in Römermauer 3, D-54634 Bitburg; und

- Herr Dr. Stefan Schmitz, Rechtsanwalt, geboren am 2. September 1975 in Krefeld in Deutschland, und geschäftsansässig in Römermauer 3, D54634 Bitburg.

2. Sitz der Gesellschaft ist in 2, place Winston Churchill, L-1340, Großherzogtum Luxemburg.

Worüber Urkunde ausgestellt am vorgenannten Tag in Luxemburg aufgenommen.

Diese wurde dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen und von letzterem und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: L. FUNCK, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 23. Dezember 2010. Relation: EAC/2010/16548. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2011000362/213.

(100203366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

**European Brand Participations S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. European Brand Participations S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 76.459.

In the year two thousand and ten.

On the seventeenth of December.

Before us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company EUROPEAN BRAND PARTICIPATIONS S.A., having its registered office in L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, registered at the register of commerce and companies of Luxembourg, under the number B 76.459 (NIN 2000 40 04 966),

incorporated by deed established by the undersigned notary on the 21st day of June, 2000 published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 770 of October 20th 2000.

The meeting is presided by Mr. Dieter GROZINGER DE ROSNAY, lawyer, residing in L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix,

who appoints as secretary Mrs. Nadine GAUPP, employee, residing in L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.

The meeting elects as scrutineer Mr. Marco FRITSCH, lawyer, residing in L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix,

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1.- Change of the name of the company into EUROPEAN BRAND PARTICIPATIONS S.A., SPF, so that article 1 of the Articles of Incorporation has now the following reading:

Art. 1. There exists a company limited by shares in the form of a société anonyme, under the name of EUROPEAN BRAND PARTICIPATIONS S.A., SPF.

2.- Change of the object to submit the company to the status of a Private Wealth Management Company (Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF) within the limits of the Law of 11th May 2007 and subsequent amendment of article 3 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 3. The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form or other, in either Luxembourg or foreign companies, and the management, as well as the development of such participating interests.

The company is allowed to participate in the establishment, the development, the formation and the control of any enterprise on the sole condition that it does not involve itself in the management of this company and may also acquire by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The company may however grant any assistance, loans, advanced payments or guaranties to the companies in which it has an interest, only on the condition to provide those accessorially and without consideration.

The company may moreover acquire, hold, manage and realize all securities and other instruments including, but not limited to, i) shares in companies and other comparable instruments, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; ii) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription or exchange; iii) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement; iv) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; v) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, foodstuff, metals or merchandise, other goods or risks.

The company is allowed to hold and manage cash assets or assets of any kind held into account.

The company may borrow from third parties, as well as from its shareholders against remuneration. To that end, it may issue convertible bonds or not or founders' shares.

The company shall not itself carry on any commercial activity.

3.- Amendment of article 6 (paragraphs 1 and 2) of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 6. (Paragraphs 1 and 2). The shares of the Company shall be in registered form or in bearer form, at the option of the shareholders subject to the restrictions set out by law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will only be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions may be issued and signed by two directors. The Company may issue certificates representing registered or bearer shares. These certificates shall be signed by two directors. Ownership of bearer shares will only be established by the aforementioned issued certificates. The bearer will legally be considered as being the sole owner.

4.- Amendment of article 8 (paragraph 1) of the Articles of Incorporation to give it the following reading:

Art. 8. (Paragraph 1). The annual meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg, as may be specified in the notice of meeting, on the third Wednesday in June at 11.00 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

5.- Cancellation at article 12 (paragraph 2) of the Articles of Incorporation of the words: "The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to prior authorisation of the general meeting of shareholders."

6.- Amendment of article 19 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 19. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 nineteen on commercial companies and amendments thereto and the law of 11th May 2007 on Private Wealth Management Company (SPF).

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting, the meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed by the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to change the company's name into EUROPEAN BRAND PARTICIPATIONS S.A., SPF, so that article 1 of the Articles of Incorporation has now the following reading:

Art. 1. There exists a company limited by shares in the form of a société anonyme, under the name of EUROPEAN BRAND PARTICIPATIONS S.A., SPF.

Second resolution

The meeting resolved to change the company's object to submit the company to the status of a Private Wealth Management Company (Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF) within the limits of the Law of 11th May 2007 and decides the subsequent amendment of article 3 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 3. The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form or other, in either Luxembourg or foreign companies, and the management, as well as the development of such participating interests.

The company is allowed to participate in the establishment, the development, the formation and the control of any enterprise on the sole condition that it does not involve itself in the management of this company and may also acquire by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The company may however grant any assistance, loans, advanced payments or guaranties to the companies in which it has an interest, only on the condition to provide those accessorially and without consideration.

The company may moreover acquire, hold, manage and realize all securities and other instruments including, but not limited to, i) shares in companies and other comparable instruments, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; ii) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription or exchange; iii) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement; iv) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; v) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, foodstuff, metals or merchandise, other goods or risks

The company is allowed to hold and manage cash assets or assets of any kind held into account.

The company may borrow from third parties, as well as from its shareholders against remuneration. To that end, it may issue convertible bonds or not or founders' shares.

The company shall not itself carry on any commercial activity.

Third resolution

The meeting decides to amend article 6 (paragraphs 1 and 2) of the Articles of Incorporation to give it the following reading:

Art. 6. (Paragraphs 1 and 2). The shares of the Company shall be in registered form or in bearer form, at the option of the shareholders subject to the restrictions set out by law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Ownership of registered shares will only be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions may be issued and signed by two directors. The Company may issue certificates representing registered or bearer shares. These certificates shall be signed by two directors. Ownership of bearer shares will only be established by the aforementioned issued certificates. The bearer will legally be considered as being the sole owner.

Fourth resolution

The meeting decides to amend article 8 (paragraph 1) of the Articles of Incorporation to give it the following reading:

Art. 8. (Paragraph 1). The annual meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg, as may be specified in the notice of meeting, on the third Wednesday in June at 11.00 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Fifth resolution

The meeting resolves to cancel at article 12 (paragraph 2) of the Articles of Incorporation of the words: "The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to prior authorisation of the general meeting of shareholders."

Sixth resolution

The meeting decides to amend article 19 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 19. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on companies and amendments thereto as well as the law of 11th May 2007 on Private Wealth Management Company (SPF).

As nothing remains on the agenda, the president hereby calls the meeting closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix.

Le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEAN BRAND PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 76459 (NIN 2000 40 04 966),

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 juin 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Numéro 770 du 20 octobre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dieter GROZINGER DE ROSNAY, juriste, demeurant à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix

et qui désigne comme secrétaire Madame Nadine GAUPP, employée, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marco FRITSCH, juriste, demeurant à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Modification de la dénomination de la société en EUROPEAN BRAND PARTICIPATIONS S.A., SPF, de sorte que l'article 1^{er} des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de EUROPEAN BRAND PARTICIPATIONS S.A., SPF.

2.- Changement de l'objet social en vue de soumettre la société au régime d'une société de gestion de patrimoine familial, telle que régie par les dispositions de la loi du 11 mai 2007, avec modification afférente de l'article 3 des statuts comme suit :

Art. 3. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise à condition de ne pas s'immiscer dans sa gestion et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou

d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société ne pourra cependant octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou cautionner des engagements qu'à la seule condition d'y pourvoir à titre gratuit et accessoire.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers et notamment toutes valeurs mobilières et autres titres, y compris i) les actions et titres assimilables, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, ii) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription ou d'échange, iii) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces, iv) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, v) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques.

La société peut détenir et gérer des espèces ou avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société pourra emprunter auprès des tiers, ainsi qu'auprès de ses actionnaires moyennant rémunération. Elle pourra à cet effet émettre des obligations convertibles ou non ou des parts bénéficiaires.

La société n'aura aucune activité commerciale.

3.- Modification de l'article 6 (alinéa 1 et 2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. (Alinéas 1 et 2). Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont chaque actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs. La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions nominatives ou au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs. La propriété des actions nominatives sera uniquement établie par les certificats émis précités. Le porteur sera légalement considéré comme le seul propriétaire.

4.- Modification de l'article 8 (alinéa 1^{er}) des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 8. (Alinéa 1^{er}). L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au Luxembourg, au siège social de la société ou tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3e mercredi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

5.- Suppression à l'article 12 (alinéa 2) des termes suivants : "La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale."

6.- Modification de l'article 19 des statuts comme suit:

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'à la loi du 11 mai 2007 relative à la société de gestion de patrimoine familial.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société en EUROPEAN BRAND PARTICIPATIONS S.A., SPF, de sorte que l'article 1^{er} des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de EUROPEAN BRAND PARTICIPATIONS S.A., SPF.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société en vue de soumettre la société au régime d'une société de gestion de patrimoine familial, telle que régie par les dispositions de la loi du 11 mai 2007 et de modifier en conséquence à l'article 3 des statuts comme suit :

Art. 3. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise à condition de ne pas s'immiscer dans sa gestion et acquies par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou

d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société ne pourra cependant octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou cautionner des engagements qu'à la seule condition d'y pourvoir à titre gratuit et accessoire.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers et notamment toutes valeurs mobilières et autres titres, y compris i) les actions et titres assimilables, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, ii) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription ou d'échange, iii) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces, iv) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, v) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques.

La société peut détenir et gérer des espèces ou avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société pourra emprunter auprès des tiers, ainsi qu'auprès de ses actionnaires moyennant rémunération. Elle pourra à cet effet émettre des obligations convertibles ou non ou des parts bénéficiaires.

La société n'aura aucune activité commerciale.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 (alinéa 1 et 2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. (Alinéas 1 et 2). Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont chaque actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs. La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions nominatives ou au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs. La propriété des actions nominatives sera uniquement établie par les certificats émis précités. Le porteur sera légalement considéré comme le seul propriétaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 (alinéa 1^{er}) des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 8. (Alinéa 1^{er}). L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au Luxembourg, au siège social de la société ou tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3^e mercredi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de Supprimer à l'article 12 (alinéa 2) des termes suivants: "La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale."

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 19 des statuts comme suit:

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'à la loi du 11 mai 2007 relative à la société de gestion de patrimoine familial.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: D. GROZINGER DE ROSNAY, N. GAUPP, M. FRITSCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 décembre 2010. Relation: ECH/2010/1958. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000410/269.

(100203289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

**Futuristic Brands S.A., SPF, Société Anonyme,
(anc. Futuristic Brands S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 76.562.

In the year two thousand and ten.

On the seventeenth of December,

Before us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company FUTURISTIC BRANDS S.A., having its registered office in L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, registered at the register of commerce and companies of Luxembourg, under the number B 76.562 (NIN 2000 40 05 199),

incorporated by deed established by the undersigned notary on the 21st day of June, 2000 published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 793 of October 30, 2000.

The meeting is presided by Mr. Dieter GROZINGER DE ROSNAY, lawyer, residing in L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix,

who appoints as secretary Mrs. Nadine GAUPP, employee, residing in L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.

The meeting elects as scrutineer Mr. Marco FRITSCH, lawyer, residing in L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix,

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1.- Change of the name of the company into FUTURISTIC BRANDS S.A., SPF, so that article 1 of the Articles of Incorporation has now the following reading:

Art. 1. There exists a company limited by shares in the form of a société anonyme, under the name of FUTURISTIC BRANDS S.A., SPF.

2.- Change of the object to submit the company to the status of a Private Wealth Management Company (Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF) within the limits of the Law of 11th May 2007 and subsequent amendment of article 3 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 3. The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form or other, in either Luxembourg or foreign companies, and the management, as well as the development of such participating interests.

The company is allowed to participate in the establishment, the development, the formation and the control of any enterprise on the sole condition that it does not involve itself in the management of this company and may also acquire by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The company may however grant any assistance, loans, advanced payments or guaranties to the companies in which it has an interest, only on the condition to provide those accessorially and without consideration.

The company may moreover acquire, hold, manage and realize all securities and other instruments including, but not limited to, i) shares in companies and other comparable instruments, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; ii) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription or exchange; iii) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement; iv) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; v) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, foodstuff, metals or merchandise, other goods or risks.

The company is allowed to hold and manage cash assets or assets of any kind held into account.

The company may borrow from third parties, as well as from its shareholders against remuneration. To that end, it may issue convertible bonds or not or founders' shares.

The company shall not itself carry on any commercial activity.

3.- Amendment of article 9 (paragraphs 1 and 2) of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 9. (Paragraphs 1 and 2). The shares of the Company shall be in registered form or in bearer form, at the option of the shareholders subject to the restrictions set out by law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will only be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions may be issued and signed by two directors. The Company may issue certificates representing registered or bearer shares.

These certificates shall be signed by two directors. Ownership of bearer shares will only be established by the aforementioned issued certificates. The bearer will legally be considered as being the sole owner.

4.- Cancellation at article 15 (paragraph 2) of the Articles of Incorporation of the words: "The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to prior authorisation of the general meeting of shareholders."

5.- Amendment of article 22 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 22. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 nineteen on commercial companies and amendments thereto and the law of 11th May 2007 on Private Wealth Management Company (SPF).

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting, the meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed by the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to change the company's name into FUTURISTIC BRANDS S.A., SPF, so that article 1 of the Articles of Incorporation has now the following reading:

Art. 1. There exists a company limited by shares in the form of a société anonyme, under the name of FUTURISTIC BRANDS S.A., SPF.

Second resolution

The meeting resolved to change the company's object to submit the company to the status of a Private Wealth Management Company (Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF) within the limits of the Law of 11th May 2007 and decides the subsequent amendment of article 3 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 3. The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form or other, in either Luxembourg or foreign companies, and the management, as well as the development of such participating interests.

The company is allowed to participate in the establishment, the development, the formation and the control of any enterprise on the sole condition that it does not involve itself in the management of this company and may also acquire by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The company may however grant any assistance, loans, advanced payments or guaranties to the companies in which it has an interest, only on the condition to provide those accessorially and without consideration.

The company may moreover acquire, hold, manage and realize all securities and other instruments including, but not limited to, i) shares in companies and other comparable instruments, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; ii) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription or exchange; iii) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement; iv) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; v) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, foodstuff, metals or merchandise, other goods or risks

The company is allowed to hold and manage cash assets or assets of any kind held into account.

The company may borrow from third parties, as well as from its shareholders against remuneration. To that end, it may issue convertible bonds or not or founders' shares.

The company shall not itself carry on any commercial activity.

Third resolution

The meeting decides to amend article 9 (paragraphs 1 and 2) of the Articles of Incorporation to give it the following reading:

Art. 9. (Paragraphs 1 and 2). The shares of the Company shall be in registered form or in bearer form, at the option of the shareholders subject to the restrictions set out by law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will only be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions may be issued and signed by two directors. The Company may issue certificates representing registered or bearer shares. These certificates shall be signed by two directors. Ownership of bearer shares will only be established by the aforementioned issued certificates. The bearer will legally be considered as being the sole owner.

Fourth resolution

The meeting resolves to cancel at article 15 (paragraph 2) of the Articles of Incorporation of the words: "The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to prior authorisation of the general meeting of shareholders."

Fifth resolution

The meeting decides to amend article 22 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 22. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on companies and amendments thereto as well as the law of 11th May 2007 on Private Wealth Management Company (SPF).

As nothing remains on the agenda, the president hereby calls the meeting closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix.

Le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FUTURISTIC BRANDS S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 76.562 (NIN 2000 40 05 199),

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 juin 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Numéro 793 du 30 octobre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dieter GROZINGER DE ROSNAY, juriste, demeurant à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix,

et qui désigne comme secrétaire Madame Nadine GAUPP, employée, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marco FRITSCH, juriste, demeurant à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Modification de la dénomination de la société en FUTURISTIC BRANDS S.A., SPF, de sorte que l'article 1^{er} des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de FUTURISTIC BRANDS S.A., SPF.

2.- Changement de l'objet social en vue de soumettre la société au régime d'une société de gestion de patrimoine familial, telle que régie par les dispositions de la loi du 11 mai 2007, avec modification afférente de l'article 3 des statuts comme suit:

Art. 3. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise à condition de ne pas s'immiscer dans sa gestion et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société ne pourra cependant octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou cautionner des engagements qu'à la seule condition d'y pourvoir à titre gratuit et accessoire.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers et notamment toutes valeurs mobilières et autres titres, y compris i) les actions et titres assimilables, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, ii) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription ou d'échange, iii) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces, iv) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, v) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques.

La société peut détenir et gérer des espèces ou avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société pourra emprunter auprès des tiers, ainsi qu'auprès de ses actionnaires moyennant rémunération. Elle pourra à cet effet émettre des obligations convertibles ou non ou des parts bénéficiaires.

La société n'aura aucune activité commerciale.

3.- Modification de l'article 9 (alinéa 1 et 2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 9. (Alinéas 1 et 2). Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont chaque actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs. La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions nominatives ou au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs. La propriété des actions nominatives sera uniquement établie par les certificats émis précités. Le porteur sera légalement considéré comme le seul propriétaire.

4.- Suppression à l'article 15 (alinéa 2) des termes suivants: "La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale."

5.- Modification de l'article 22 des statuts comme suit:

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'à la loi du 11 mai 2007 relative à la société de gestion de patrimoine familial.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société en FUTURISTIC BRANDS S.A., SPF, de sorte que l'article 1^{er} des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de FUTURISTIC BRANDS S.A., SPF.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société en vue de soumettre la société au régime d'une société de gestion de patrimoine familial, telle que régie par les dispositions de la loi du 11 mai 2007 et de modifier en conséquence à l'article 3 des statuts comme suit:

Art. 3. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise à condition de ne pas s'immiscer dans sa gestion et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société ne pourra cependant octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou cautionner des engagements qu'à la seule condition d'y pourvoir à titre gratuit et accessoire.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers et notamment toutes valeurs mobilières et autres titres, y compris i) les actions et titres assimilables, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, ii) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription ou d'échange, iii) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces, iv) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, v) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques.

La société peut détenir et gérer des espèces ou avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société pourra emprunter auprès des tiers, ainsi qu'auprès de ses actionnaires moyennant rémunération. Elle pourra à cet effet émettre des obligations convertibles ou non ou des parts bénéficiaires.

La société n'aura aucune activité commerciale.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 (alinéa 1 et 2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 9. (Alinéas 1 et 2). Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont chaque actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs. La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions nominatives ou au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs. La propriété des actions nominatives sera uniquement établie par les certificats émis précités. Le porteur sera également considéré comme le seul propriétaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de Supprimer à l'article 15 (alinéa 2) des termes suivants: "La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale."

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 22 des statuts comme suit:

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'à la loi du 11 mai 2007 relative à la société de gestion de patrimoine familial.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: D. GROZINGER DE ROSNAY, N. GAUPP, M. FRITSCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 décembre 2010. Relation: ECH/2010/1966. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000422/250.

(100203367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

**Yeasty Minds S.A., Société Anonyme,
(anc. LFH Holding S.A.).**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 58.232.

L'an deux mille dix, le quinze décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "YVISA SARL", établie et ayant son siège social à L-1938 Luxembourg, 11A, rue Nicolas Liez, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94297,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "LFH Holding S.A.", établie et ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 58232 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 19 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 292 du 12 juin 1997;

- Que le comparant est le seul actionnaire actuel (l'"Associé Unique") de la Société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide:

- de changer la dénomination sociale en "YEASTY MINDS S.A.", et
- de modifier l'objet social afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

La Société a pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, notamment l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La Société peut également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les œuvres littéraires et artistiques et les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle.

La Société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques ; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le régime de signature statutaire des administrateurs comme suit:

"La Société se trouve valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature."

Troisième résolution

L'Associé Unique constate qu'en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital social en euro le capital de la société s'élève actuellement à 31.234,58 EUR, représenté par 1.260 actions sans désignation de valeur nominale.

L'Associé Unique décide:

- d'augmenter le capital social à concurrence de 265,42 EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.234,58 EUR à 31.500,- EUR, sans création d'actions sociales nouvelles; le montant de 265,42 EUR étant versée en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément;
- de remplacer les 1.260 actions sans désignation de valeur nominale par 100 actions d'une valeur nominale de 315,- EUR chacune, intégralement libérées.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment afin de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 ayant prévu, entre autres, la société anonyme unipersonnelle.

Lesdits STATUTS auront désormais la teneur suivante:

"I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "YEASTY MINDS S.A." (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, notamment l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La Société peut également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les oeuvres littéraires et artistiques et les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle.

La Société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques ; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille cinq cents euros (31.500,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent quinze euros (315,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^{ème} vendredi du mois de mai à 17.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société se trouve valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi Applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide:

- de révoquer Monsieur Jean-Paul VIGIE de sa fonction d'administrateur et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'en date des présentes;
- de reconduire les mandats des administrateurs Monsieur Yvon HELL et Madame Isabelle VIGIE, épouse HELL, et du commissaire "VERICOM S.A.", de sorte à ce que leurs mandats expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2016;
- d'accepter la démission de Monsieur Yvon HELL de sa fonction d'administrateur-délégué et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'en date des présentes;

- de nommer Madame Isabelle VIGIE, épouse HELL, à la fonction de présidente du conseil d'administration; et
- de nommer Mademoiselle Laurie TIVOLLIER, chef de produits, née à Nouméa (Nouvelle Calédonie), le 24 novembre 1986, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.

Sixième résolution

L'Associé Unique constate que "VERICOM S.A." a transféré son siège social, de sorte à ce que l'adresse afférente doit être modifiée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés en L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.-F. Kennedy.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. HELL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2010. LAC/2010/56934. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000476/259.

(100203911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Nanja S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 10, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 157.760.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the tenth day of December.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch.

There appeared

Mr Jacques Teze, with address at 199 Ocean Lane Drive #601, Key Biscayne, Florida 33149, USA, hereby represented by Elsa Charifi, employee residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxy, being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its aforesaid capacity, has requested the notary to draw up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which the founder declares to organize.

Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of July 31st, 1929 on Holding Companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is Nanja S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1.- (one euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Luxembourg act on commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders Decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings. However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital is represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions that exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at noon and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Financial Year - Balance Sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31 December 2011.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed by the founder in its entirety. All the shares of the Company have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, evidence of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

(1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

(a) Mr Jacques Teze, born on 27 June 1927, in Ambrières-Les-Vallées, France, with address at 199 Ocean Lane Drive #601, Key Biscayne, Florida 33149, USA as Manager A; and

(b) Mr Philippe Salpetier, with professional address at 10, avenue du Bois, L-1251, as Manager B.

(2) The Company shall have its registered office at 10, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire résidant à Rambrouch, Grand Duché du Luxembourg

A comparu:

Monsieur Jacques Teze, demeurant au 199 Ocean Lane Drive #601, Key Biscayne, Florida 33149, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Elsa Charifi, employée privée résidant au Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous-seing privée.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Le comparant, agissant selon sa capacité susmentionnée, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif de la société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société est Nanja S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquiescer tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre

manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur; d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, ni requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1,-(un euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du Luxembourg sur les sociétés commerciales du 15 août 1915, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Toutefois si les Associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex ou autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à midi et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Le capital social a été entièrement souscrit par le fondateur. Toutes les parts sociales souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

(1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

(a) M. Jacques Teze, né le 27 juin 1927 à Ambrières-Les-Vallées, France, demeurant au 199 Ocean Lane Drive #601, Key Biscayne, Florida 33149, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant A; et

(b) M. Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 10, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en qualité de Gérant B.

(2) Le siège social de la Société est établi au 10, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: E. Charifi, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 décembre 2010. Relation: RED/2010/1912. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000825/331.

(11000899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

**Almina S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Almina. SCI).**

Siège social: L-3784 Tetange, 12, rue de Rumelange.

R.C.S. Luxembourg B 157.892.

L'an deux mille dix, le six décembre.

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Mehdiya SKRIJELJ, entrepreneur de construction, demeurant à L-3543 Dudelange, 25, rue Pasteur,

2.- Et Madame Amela SKRIJELJ HUREMOVIC, sans état particulier, demeurant à L-3543 Dudelange, 25 rue Pasteur. Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés, Monsieur Mehdiya SKRIJELJ, prénommé est propriétaire de quatre-vingt-dix parts (90) et Madame Amela SKRIJELJ HUREMOVIC, prénommée, de dix parts (10) de la société civile

immobilière dénommée «ALMINA SCI», avec siège social à L-3784 Tétange, 6 rue de Rumelange, au capital social actuel de MILLE EUROS (1.000 €) divisé en CENT (100) PARTS SOCIALES de DIX EUROS (10 €) de valeur nominale chacune, inscrite au registre du commerce sous le numéro E 3533,
constituée suivant acte sous seing privé en date à Tétange du 05 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1438, du 12 juillet 2007.

Assemblée générale:

Les associés tous présents, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions sur l'ordre du jour suivant:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Modification de l'article premier des statuts concernant l'objet social de la société
- 2.- Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de MILLE EUROS (1.000 €) à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400 €).
- 3.- Modification de l'article 5 des statuts,
- 4.- Transformation de la société en une société à responsabilité limitée avec effet à compter du 1^{er} janvier 2011.
- 5.- Adoption de nouveaux statuts.
- 6.- Confirmation du gérant.
- 7.- Engagement de la société vis à vis des tiers.
- 8.- Et fixation de l'adresse du siège social.

II.- Après délibération, l'assemblée générale des associés prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

La société décide de changer l'objet social de la société et de donner à l'article premier des statuts la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise:

- de construction, de peinture et de décoration,
- de plafonnage et de façade, de couverture et de ferblanterie,
- d'installation électrique,
- d'installation de chauffage sanitaire ainsi que de constructions métalliques, avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société a également pour objet l'achat, la vente, l'échange, la promotion et la mise en valeur, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de tous biens immobiliers.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement auxdites activités ou à des activités similaires susceptibles de favoriser ou de faciliter l'exécution ou le développement de son objet social.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de la somme en espèces de ONZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (11.400 €), pour le porter de son montant actuel de MILLE EUROS (1.000 €) à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400 €), sans création de parts sociales nouvelles, mais par l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales pour porter cette valeur nominale de DIX EUROS (10 €) à CENT VINGT-QUATRE EUROS (124 €) de valeur nominale chacune.

La somme de ONZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (11.400 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement et qu'il en été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400 €) divisé en CENT (100) PARTS SOCIALES de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124.-) de nominal chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Mehdija SKRIJELJ,	90 parts
2.- Et Madame Amela SKRIJELJ HUREMOVIC, prédate,	<u>10 parts</u>
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400 €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement et qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transformer la société en une société à responsabilité limitée avec effet au 1^{er} janvier 2010

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'adopter de nouveaux statuts pour les mettre en concordance avec les précédentes résolutions.

L'assemblée des associés décide de transformer la société civile immobilière «ALMINA S.C.I.» en société à responsabilité limitée, avec effet à compter de ce jour en continuation de la société, sous une autre forme, sans qu'il y ait création d'une société nouvelle et ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux, par la transformation de la prédite société civile immobilière «ALMINA S.C.I.».

Les associés, tous présents ou représentés, décident à l'unanimité des voix de transformer la société civile immobilière «ALMINA S.C.I.» en société à responsabilité limitée, conformément à l'article trois de la loi sur les sociétés commerciales, étant entendu que cette transformation ne doit pas être accompagnée d'un changement des bases essentielles du pacte social, d'une prolongation de la durée de la société, du maintien du capital social, de la fixation du siège social. Il y aura attribution des parts sociales de la société à responsabilité limitée aux associés en raison des parts sociales leur appartenant dans la société civile immobilière, la nomination du ou des gérants pour être en conformité, avec la loi sur les sociétés commerciales et la refonte des statuts.

Les nouveaux statuts auront donc dorénavant la teneur suivante:

STATUTS:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "ALMINA S.à.r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Tétange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise:

- de construction, de peinture et de décoration,
- de plafonnage et de façade, de couverture et de ferblanterie,
- d'installation électrique,
- d'installation de chauffage sanitaire ainsi que de constructions métalliques, avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société a également pour objet l'achat, la vente, l'échange, la promotion et la mise en valeur, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de tous biens immobiliers.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement auxdites activités ou à des activités similaires susceptibles de favoriser ou de faciliter l'exécution ou le développement de son objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400 €) divisé en CENT (100) PARTS SOCIALES de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124.) de nominal chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Mehdiya SKRIJELJ,	90 parts
2.- Et Madame Amela SKRIJELJ HUREMOVIC, prédite,	10 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400 €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement et qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement engagée par un associé et un gérant, ce dernier nommé et révocable à tout moment par l'assemblée générale qui fixe son pouvoir et sa rémunération.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice se termine le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Sixième résolution:

L'assemblée décide de confirmer pour une durée indéterminée, comme gérant unique de la société à responsabilité limitée, l'ancien gérant, Monsieur Mehdiya SKRIJELJ, prénommé.

Septième résolution:

L'assemblée décide que la prédite société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique Monsieur Mehdiya SKRIJELJ, prénommé.

Huitième résolution.

L'assemblée décide que l'adresse du siège social est fixée à L3784 Tétange, 12, rue de Rumelange.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de MILLE EUROS (EUR 1.000.-) sauf à parfaire ou diminuer.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SKRIJELJ; HUREMOVIC, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 2010. Relation: EAC/ 2010/ 15471. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003665/158.

(110003867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Granis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 139.186.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,

LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: GRANIS INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011012625/22.

(110014265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Treveria Twelve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.988.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 17 janvier 2011, l'associé unique de la Société a décidé de révoquer le mandat de gérant de Monsieur Paul Lamberts, et ce avec effet rétroactif au 14 janvier 2011.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Jérôme Tibesar, comptable, né le 21 mars 1979 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet rétroactif au 14 janvier 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2011012724/18.

(110013981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Nasten Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 149.040.

—
Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

Monsieur Olivier LECLIPTEUR, Administrateur de la société,

Madame Marie BOURLOND, Administrateur de la société,

Monsieur Fabio MASTROSIMONE, Administrateur de la société,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: NASTEN FINANCE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011012665/21.

(110014283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Nordhus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 113.341.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse Professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: NORDHUS INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011012674/21.

(110014291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

NORTH TRADING PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 155.637.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: NORTH TRADING PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011012675/23.

(110014299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Notos Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 140.462.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: NOTOS INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011012676/22.

(110014296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Giro-Trade Advisers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6913 Roodt-sur-Syre, 8, Am Widdebiërg.

R.C.S. Luxembourg B 21.564.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011016748/9.

(110019420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Palace Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 154.032.

En date du 27 octobre 2010, la société à responsabilité limitée Palace Healthcare Holding S.à r.l. a transféré 572 parts sociales de la société à responsabilité limitée Palace Healthcare S.à r.l. à la société anonyme TEKNON INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 101101, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Nouvelle situation associées:

	Parts sociales
Palace Healthcare Holding S.à r.l.	11.928
TEKNON INVESTMENTS S.A.	572
Total	12.500

Luxembourg, le 19 JAN. 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour Palace Healthcare S.à r.l.

Emanuele Grippo

Référence de publication: 2011012677/20.

(110014160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Treveria Twenty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.944.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 17 janvier 2011, l'associé unique de la Société a décidé de révoquer le mandat de gérant de Monsieur Paul Lamberts, et ce avec effet rétroactif au 14 janvier 2011.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Jérôme Tibesar, comptable, né le 21 mars 1979 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet rétroactif au 14 janvier 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2011012725/18.

(110014005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

CXI Communications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 153.324.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 16 décembre 2010 entre la société Vacon Properties S.A. et la société Delbar Investments Ltd, une limited liability company, ayant son siège social au Geneva Place, Waterfront Drive, PO Box 3469, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1589592 que Vacon Properties SA a cédé la totalité de ses parts sociales dans la Société, soit 100 parts sociales, à Delbar Investments Ltd avec effet au 16 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011012847/16.

(110015266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Treveria Twenty-One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.920.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 17 janvier 2011, l'associé unique de la Société a décidé de révoquer le mandat de gérant de Monsieur Paul Lamberts, et ce avec effet rétroactif au 14 janvier 2011.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Jérôme Tibesar, comptable, né le 21 mars 1979 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet rétroactif au 14 janvier 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2011012726/18.

(110014008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Treveria Twenty-Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.939.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 17 janvier 2011, l'associé unique de la Société a décidé de révoquer le mandat de gérant de Monsieur Paul Lamberts, et ce avec effet rétroactif au 14 janvier 2011.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Jérôme Tibesar, comptable, né le 21 mars 1979 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet rétroactif au 14 janvier 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2011012727/18.

(110014018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Treveria Twenty-Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.941.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 17 janvier 2011, l'associé unique de la Société a décidé de révoquer le mandat de gérant de Monsieur Paul Lamberts, et ce avec effet rétroactif au 14 janvier 2011.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Jérôme Tibesar, comptable, né le 21 mars 1979 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet rétroactif au 14 janvier 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2011012728/18.

(110014016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Treveria Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.345.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 17 janvier 2011, l'associé unique de la Société a décidé de révoquer le mandat de gérant de Monsieur Paul Lamberts, et ce avec effet rétroactif au 14 janvier 2011.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Jérôme Tibesar, comptable, né le 21 mars 1979 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet rétroactif au 14 janvier 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2011012729/18.

(110013947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

UniSicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.184.

—
Bestellung des Wirtschaftsprüfers der UniSicav für das am 30. September 2011 endende Geschäftsjahr

In der ordentlichen Generalversammlung der UniSicav am 20. Januar 2011 haben die Aktionäre einstimmig beschlossen, die KPMG Audit S.à r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, zum Wirtschaftsprüfer für das am 30. September 2011 endende Geschäftsjahr zu bestellen. Die Bestellung endet mit dem Abschluss der nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maria Löwenbrück / Rudolf Kessel.

Référence de publication: 2011012733/14.

(110014194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

**Fin-Otto S.A., Société Anonyme,
(anc. Sharland Finance S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 132.692.

-
- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 09 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2651 du 20 novembre 2007;
 - Statuts modifiés selon acte reçu par le même notaire en date du 31 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 582 du 7 mars 2008.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 6 décembre 2010 que Monsieur Riccardo Mario RUISI, entrepreneur, né le 31 décembre 1953 à I-MILANO et demeurant à CH-7453 TINIZONG, Cadras 141, a été nommé comme administrateur en remplacement de Madame Mara DE BIASI, démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Le mandat de Monsieur Riccardo Mario RUISI sera à confirmer lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Conformément au paragraphe 3 de l'article 5 des statuts de la société, le nouvel administrateur Monsieur Riccardo Mario RUISI est autorisé à engager la société par la signature conjointe avec un deuxième administrateur.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Pour la société FIN-OTTO S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2011012895/22.

(110014814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

A. Schwind Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.507.

—

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter der Firma A. Schwind Sàrl abgehalten am 13. Januar 2011 um 15.00 Uhr in Mertert

Der alleinige Gesellschafter beschliesst einstimmig den Sitz der Gesellschaft von L – 6688 Mertert, 1, Port de Mertert nach L – 6633 Wasserbillig, 80, Route de Luxembourg, Bâtiment B, zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautende Ausfertigung

Der Geschäftsführer

Référence de publication: 2011012747/14.

(110015410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Ambrew S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 99.525.

—

EXTRAIT

Suite au changement du nom de la rue «Parc d'Activité Syrdall», le siège social de la Société se trouve désormais au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ambrew S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011012753/14.

(110015285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Société d'Investissement EDF I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 100.738.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 29 décembre 2010, numéro 2010/3034 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 10 janvier 2011, relation: CAP/2011/112 de la société à responsabilité limitée "SOCIETE D'INVESTISSEMENT EDF I S.A.R.L", avec siège social à L-1371 Luxembourg, 1, Val Ste Croix, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 100 738, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 avril 2004, publié au Mémorial C, numéro 727 du 14 juillet 2004, ce qui suit:

- la seule associée, la société "PEPP2 S.A." a déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 29 décembre 2010,

- la société dissoute n'a plus d'activités.

- l'associée a déclaré en outre que la liquidation de la prédite société dissoute a été achevée et qu'elle assume tous, les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années au siège de l'ancien domiciliataire, à savoir la société à responsabilité limitée "Mayfair Trust Sàrl".

Bascharage, le 24 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2011014443/26.

(110015390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Asset Backed-H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.280.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 2010

En date du 30 décembre 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 30 décembre 2010, de Monsieur Stephen Zinser en qualité d'Administrateur

- de nommer, avec effet au 30 décembre 2010, Monsieur Patrick Zurstrassen, MDO Services, 19, rue de Bitbourg, L – 1273 Luxembourg, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011

- de nommer, avec effet au 30 décembre 2010, Monsieur Scott Edel, 10100 Santa Monica Boulevard, Los Angeles, USA, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011

- de nommer, avec effet au 30 décembre 2010, Monsieur Clive Gilchrist, 1 Queen Street Place, UK – EC4R 1QS Londres, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011

- de nommer, avec effet au 30 décembre 2010, Monsieur Yves Wagner, MDO Services, 19, rue de Bitbourg, L – 1273 Luxembourg, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011

- de nommer, avec effet au 30 décembre 2010, Monsieur James Pope en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011012756/23.

(110015187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Ambiance Sun, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 87.748.

—
Cession de parts sociales

Suite aux cessions de parts en date du 1^{er} juin 2010, le capital social se répartit de la façon suivante:

Monsieur Stéphane BORCEUX

demeurant professionnellement à

L-4830 Rodange, 3 route de Longwy 75 parts sociales

Madame Anne OBCHETTE

demeurant professionnellement à

L-4830 Rodange, 3 route de Longwy 25 parts sociales

TOTAL 100 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011012767/17.

(110015049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Brandbrew S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 75.696.

—
EXTRAIT

Suite au changement du nom de la rue «Parc d'Activité Syrdall», le siège social de la Société se trouve désormais au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Brandbrew S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011012808/14.

(110015286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Benelux Property Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 141.599.

—
Cession

Avec effet au 16 décembre 2010, un changement dans l'actionnariat de la Société sous rubrique est intervenu de cette façon:

RBC Trustees (CI) Limited, agissant en sa qualité de trustee de THE LARCHWOOD LIFE INTEREST TRUST a cédé 6.250 parts à:

MacGregor Consultancy B.V., ayant son siège social à Keizersgracht 203, 1016 DS Amsterdam, Pays-bas, enregistrée au Chamber of Commerce Amsterdam sous le numéro 34239036.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012789/18.

(110015033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Bora Securitisation Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.396.

—
EXTRAIT

- Monsieur Michel E. Raffoul, gérant de la Société, a dorénavant son adresse professionnelle au 58, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

- Madame Laetitia Antoine, gérant de la Société, a dorénavant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012794/15.

(110015443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

BDGB Enterprise Software GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.884.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 11 janvier 2011

En date du 11 janvier 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Carl E. MERGELE, né le 4 septembre 1962 à Ft. Worth, Texas, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle: 20110, Ashbrook Place, Suite 150, VA-20147 Ashburn, Etats-Unis d'Amérique en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Robert SMITH, gérant de classe A

- Monsieur Carl E. MERGELE, gérant de classe A

- Monsieur Flavio MARZONA, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

BDGB Enterprise Software GP S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011012801/21.

(110014884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Borealis (Luxembourg) General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 108.216.

—
Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- l'adresse professionnelle de Mr. Olivier Dorier, Mr. Stewart Kam-Cheong, Mr. Hermann-Günter Schommarz, gérants B de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Munsbach, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012795/15.

(110014971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Camoplast Hungary, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 134.990.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Succursale a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- L'adresse de la Succursale est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Olivier DORIER, gérant de la Succursale, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Munsbach, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012818/14.

(110014970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

GP Financial Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.175.200,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 132.475.

EXTRAIT

Il résulte d'un certificat délivré le 5 janvier 2011, que:

- GP Cellulose Foreign Holding LP., un limited partnership de droit des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermudes, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 43799, l'un des associés de la Société, a changé de nom, et se nomme depuis lors GICELL Foreign Holdings LP,

- GP Capital Investments L.P., un limited partnership de droit des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermudes, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 43801, l'un des associés de la Société, a changé de nom, et se nomme depuis lors FP Capital Investments LP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 janvier 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011012924/25.

(110015533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Cheshunt Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: GBP 353.575,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 119.852.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Pascal Beckers, Mr. Stewart Kam-Cheong et Mr. Hermann-Günter Schommarz, gérants A de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Munsbach, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012819/15.

(110014972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Canalmusic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 69.882.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 2010, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2010, LAC/2010/58609.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société à responsabilité limitée «CANALMUSIC S.A.», ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 69.882, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hespérange, en date du 30 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 575 du 27 juillet 1999.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 79 du 14 janvier 2011.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012826/23.

(110014800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Green Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.516.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du gérant unique de la société en date 15 décembre 2010 de transférer le siège social de la société actuellement situé au 19-25, rue de capucins, L-1313 Luxembourg, pour dorénavant l'établir à Luxembourg L-1470, 70 route d'Esch, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011012914/16.

(110015144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Cardazzo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.930.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2010 tenue au siège social de la Société, il a été décidé:

- de clôturer la liquidation de la Société;
- de conserver les livres administratifs et comptables de la Société au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et ce pour une durée de cinq années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011012829/18.

(110015245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Casino Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 120.856.

Le Conseil d'administration en date du 01/09/2010 a, suite à la démission de Monsieur Régis TAILLANDIER de son mandat d'administrateur, proposé de coopter en remplacement Monsieur Guillaume HUMBERT, né le 06/01/1971 à Kortrijk (Belgique), Directeur Corporate Finances, domicilié sis 114 rue du Bac- F-75007 PARIS, pour la durée du mandat de son prédécesseur et ce dans les mêmes conditions, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2014 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011012832/15.

(110014801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Georgia-Pacific S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 51.140.650,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.134.

EXTRAIT

Il résulte d'un certificat délivré le 5 janvier 2011, que GP Holding L.P., un limited partnership de droit des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermudes, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 38566, seul et unique associé de la Société, a changé de nom, et se nomme depuis lors CAPAG Foreign Holdings LP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 janvier 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011012917/21.

(110015485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Circles Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 81.183.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 11 janvier 2011

L'Assemblée Générale de la société CIRCLES GROUP S.A. a pris la résolution suivante:

1. L'Assemblée Générale, autorise le Conseil d'Administration à nommer Monsieur Edouard le Grelle, domicilié Beukenlaan, 24 à B-3080 Tervuren, administrateur-délégué de la société.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 11 janvier 2011

Le Conseil d'Administration de la société CIRCLES GROUP S.A. a pris la résolution suivante:

1. Conformément à l'article 10 des statuts et conformément à la décision de l'Assemblée Générale ordinaire réunie extraordinairement le 11 janvier 2011, les administrateurs ont décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Edouard le Grelle, domicilié Beukenlaan, 24 à B-3080 Tervuren, administrateur-délégué de la société, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011012838/17.

(110015562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Crédit Agricole Réassurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 29.439.

Le Conseil d'Administration, en date du 29 novembre 2010,

A coopté Monsieur Patrick DEGIOVANNI, né le 15/07/1959 à Marseille (France), Directeur Général Adjoint de Pacifica, domicilié sis 8/10 Boulevard de Vaugirard– F-75015 PARIS, en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Dominique Laure, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2011 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Et, a coopté Monsieur Jean-François ABADIE, né le 21/10/1956 à Neuilly Sur Seine (France), Directeur de la Banque Privée France et Internationale chez Crédit Agricole SA, domicilié sis 91-93 Boulevard Pasteur – F-75015 PARIS, en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Charles Hamer, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2011 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011012846/20.

(110014802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Decolef Lux. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 143.197.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés qui s'est tenue, le 10 janvier 2011, que:

- Les associés ont décidé de procéder à la révocation de Monsieur Frans DE COCK de ses fonctions de gérant de la société avec effet en date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011012858/17.

(110015593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Dentsply EU Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 171.842.781,99.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 73.350.

RECTIFICATIF

Une erreur matérielle s'est glissée lors de la publication du transfert de parts du 26 février 2010, pour la société susmentionnée, déposée au Registre de Commerce et des Sociétés le 3 mai 2010, sous le numéro L1000060874.

Il y avait lieu de lire la nouvelle répartition comme suit:

Dentsply CE S.à r.l.:	244.652
Dentsply International Inc.:	197.817
Dentsply Holding Company Inc.:	557.531

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012853/18.

(110014329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Domus Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 150.371.

—
AUSZUG

Aus dem Protokoll der aussergewöhnlichen Generalversammlung vom 06 Januar 2011 geht hervor dass:

Die Herren Guy Lanners, Luc Francois Hilger und Jean Nicolas Weber als Verwaltungsratsmitglieder zurücktreten.

Herr Ralf Grimmont, geboren am 15.08.1964 in Saarlouis, wohnhaft in D-66773 Schwalbach, Weiherstrasse 71, zum alleinigen Verwaltungsratsmitglied ernannt wird. Er wird das Mandat bis zum Jahre 2015 weiterführen.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2011012855/13.

(110015129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

A.N.D. INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 4.064.

—
Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,

VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,

Madame Marie BOURLOND, Administrateur de la société,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: A.N.D. INTERNATIONAL S.A., Société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Caroline Felten / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011013165/23.

(110014192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Dinya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 84.422.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 janvier 2011 que les personnes suivantes ont été élues administrateurs en remplacement de Madame Annalisa CIAMPOLI et Monsieur Andrea DE MARIA démissionnaires:

- Madame Laurence BARDELLI, employée privée, demeurant professionnellement 40, Avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg;

- Monsieur Vincent WILLEMS, expert comptable, demeurant professionnellement 40, Avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg;

Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013

Pour extrait conforme

Luxembourg le, 25 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012859/17.

(110015280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

EGAA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.943.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 20 décembre 2010 que:

Monsieur Karl-Ake Holger LARSSON, demeurant au 30, Lyckogatan, S - 31332 Oskarsstrom, Suède a cédé 500 parts sociales qu'il détenait dans la société EGAA Holding S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg à Hans Erik Property Holding AB, ayant son siège social à Stenhuggerivägen 83B, 302 40 Halmstad, Suède.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société EGAA Holding S.à r.l en date du 20 décembre 2010 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société EGAA Holding S.à r.l est détenu comme suit:

Hans Erik Property Holding AB, ayant son siège social à Stenhuggerivägen 83B, 302 40 Halmstad, Suède: 500 parts sociales.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012869/20.

(110015191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Enop 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 76.809.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de part sociales en date du 18 août 2010 que les parts sociales de la société de EUR 1.000,- chacune, seront désormais réparties comme suit :

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Martley Enop 1 S.à r.l. 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg Luxembourg	1.500
Total	1.500

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012874/17.

(110014769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Elliott Business Style S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.681.

—
Extrait de l'A.G. extraordinaire du 21 janvier 2011 au siège de la société

L'assemblée générale accepte la démission de Carmelo GHISELLI en tant qu'administrateur de la société avec effet au 01/01/2011.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Christian Giacalone, en tant qu'administrateur
- Monsieur Jean-Jacques Axelroud, en tant qu'administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011012872/14.

(110015276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Enop 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 800.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 76.810.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales en date du 18 aout 2010 que les parts sociales de la société de EUR 1.000,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Martley Enop 2 S.à r.l. 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg Luxembourg	800
Total	800

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012875/17.

(110014770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

AFRIVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 25.227.

—
Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: AFRIVEST S.A., Société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Caroline Felten / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011013177/23.

(110014260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Kaupthing Advisory Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.157.

—
Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011017430/9.

(110020304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.